



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 MARS 2023

Le vendredi 24 mars 2023 à 12 heures 45, sur convocation¹ du Président de la Communauté de communes de TEREHĒAMANU, Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de TEREHĒAMANU à Afaahiti-Taravao.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il demande à Monsieur Tera TEINAURI de bien vouloir offrir la prière. Ce dernier fait la prière en tahitien.

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Sont présents :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
2. Monsieur Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
3. Monsieur Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
4. Madame Sonia TAAE née PUNUA, 3^{ème} Vice-Présidente
5. Monsieur Fabien RIMA, 2^{ème} Délégué du Bureau
6. Monsieur Tamatoa TAGAROA, 4^{ème} Délégué du Bureau
7. Monsieur Tamatoa DOOM, Délégué
8. Monsieur Richmond TAHUAITU, Délégué
9. Monsieur Clément VERGHNES, Délégué
10. Monsieur Pierrot METUA, Délégué
11. Monsieur Gervais PAPAURA, Délégué
12. Monsieur Michel THUILLIER, Délégué
13. Monsieur Tera TEINAURI, Délégué
14. Madame Anne TEIKIOTIU, Déléguée
15. Monsieur Pierre OITO, Délégué
16. Madame Roniu POAREU née TUPANA, Déléguée
17. Madame Christine KOHUMOETINI, Déléguée suppléante

Sont absents :

- M. Hugo GARBUTT, 5^{ème} Vice-Président, qui donne procuration à M. Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
- M. Alain SANGUE, 1^{er} Délégué du Bureau, qui donne procuration à M. Tamatoa DOOM, Délégué
- Mme Patricia LENOIR, Déléguée, qui donne procuration à M. Pierrot METUA, Délégué
- M. Abel TEHOTU, Délégué, qui donne procuration à M. Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
- M. Bruno SANDRAS, Délégué, qui donne procuration à M. Fabien RIMA, 2^{ème} Délégué du Bureau

¹ Annexe 1 : Lettre n° 03/23/CCT du 09 février 2023 portant convocation à la séance du Conseil communautaire du vendredi 17 février 2023

2. Projet de délibération communautaire n° 03/CCT/23 du 24 mars 2023 approuvant les « compte administratif » et « compte de gestion » de 2022 et portant affectation du résultat de l'exercice 2022

Les dispositions de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales imposent au Président d'un établissement de coopération intercommunale de présenter son bilan financier chaque année avant le 30 juin.

Le compte administratif retrace les réalisations comptables de l'année. Il est le bilan financier de l'ensemble de l'activité de l'intercommunalité. Il permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif, et la réalité de leur exécution. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Pour rappel, le budget 2022 est le premier exécuté sur une année complète. L'élaboration du Projet de territoire a permis la validation du Diagnostic. Deux tiers du schéma directeur d'assainissement des eaux usées ont été réalisés. Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ainsi que son règlement intérieur ont été activés. Lors du dernier Conseil de l'année, la compétence des voiries communautaires a été définie.

En 2022, Les dépenses et les recettes ont été réalisées selon la répartition suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLÉ	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR)	CREDITS EMPLOYÉS		CREDITS DISPONIBLES
			Mandats émis	Ch. rattachées	
011	Charges à caractère général	35 550 000	20 849 605	0	14 700 395
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000 000	17 664 195	0	12 335 805
022	Dépenses imprévues	10 000 000	4 243 691	0	5 756 309
65	Autres charges de gestion courante	19 950 000	18 915 703	0	1 034 297
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		95 500 000	61 673 194	0	33 826 806
67	Charges exceptionnelles	1 000 000	0	0	1 000 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		96 500 000	61 673 194	0	34 826 806
023	Virement à la section d'investissement	65 000 000	0	0	65 000 000
TOTAL		161 500 000	61 673 194	0	99 826 806

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLÉ	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR)	CREDITS EMPLOYÉS		CREDITS DISPONIBLES
			Titres émis	Ch. rattachées	
74	Dotations et participations	161 500 000	161 693 556	0	-193 556
77	Produits exceptionnels		167 473		-167 473
TOTAL		161 693 317	161 861 029	0	-361 029

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR)	CREDITS EMPLOYÉS		CREDITS DISPONIBLES
			Mandats émis	Restes à réaliser	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 899 210	0	0	15 899 210
20	Immobilisations incorporelles	63 300 000	28 905 279	0	34 394 721
21	Immobilisations corporelles	25 576 850	22 818 790	0	2 758 060
23	Immobilisations en cours	112 680 414	0	0	112 680 414
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		217 456 474	51 724 069		165 732 405
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000	0	0	3 000 000
Total des dépenses financières		3 000 000	0	0	3 000 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		220 456 474	51 724 069	0	168 732 405

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR)	CREDITS EMPLOYÉS		CREDITS DISPONIBLES
			Titres émis	Restes à réaliser	
13	Subventions d'investissement	7 128 000	7 128 000	0	0
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	14 256 802	14 256 802	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		21 384 802	21 384 802	0	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	134 071 672	134 071 672	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 243 691	4 243 691	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	65 000 000	0	0	65 000 000
TOTAL		224 700 165	159 700 165	0	65 000 000



BALANCE GÉNÉRALE DES MANDATS ÉMIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES
Dépenses de fonctionnement	61 673 194
Recettes de fonctionnement	161 861 029
Solde de fonctionnement	100 187 835

SECTION D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES
Dépenses d'investissement	51 724 069
Recettes d'investissement	159 700 165
Solde d'investissement	107 976 096

Les membres de la commission des affaires administratives qui s'est réunie en date du 1^{er} mars ont examiné et validé les éléments financiers principaux du compte administratif de 2022.

Le Président indique à ses pairs qu'il laisse au 1^{er} Vice-Président la présidence de la séance afin que le débat et l'adoption de la délibération se déroulent sans lui. Sur ces propos, il quille la séance.

Le 1^{er} Vice-Président demande, à l'issue de la présentation des éléments du compte administratif si les élus ont des questions. Sans demande de parole, ce dernier propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture de la délibération et fait voter à main levée article par article.

VOTE

Membres présents	16
Votants	22
Abstention	0
Pour	22
Contre	0

La délibération communautaire n° 03/CCT/23 du 24 mars 2023 approuvant les « compte administratif » et « compte de gestion » de 2022 et portant affectation du résultat de l'exercice 2022 a été adoptée à l'unanimité.

Le Président revient en séance. Il prend la parole pour féliciter l'équipe administrative pour le travail qui a été fourni durant en 2022, première année d'exécution budgétaire complète, et depuis la création de l'intercommunalité. Il sait que démarrer un EPCI requiert des efforts et un suivi minutieux notamment en matière de comptabilité. Il est heureux de constater que les comptes de TEREHÉAMANU sont solides et mis sur de bons rails pour une gestion claire et organisée.

2. Projet de délibération communautaire n° 04/CCT/23 du 24 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023

A partir des priorités validées lors du Conseil communautaire du 17 février dernier, à l'occasion du Débat d'orientations budgétaires, les membres de la Commission des Affaires administratives se sont réunis le 1^{er} mars afin de finaliser les travaux budgétaires.

Durant la commission des affaires administratives, deux projets de budget ont été présentés : le budget principal et le budget annexe des eaux usées. L'arrivée tardive du nouveau Trésorier payeur en remplacement de Monsieur Jean-Louis ROME n'a pas permis de formaliser la création du budget annexe. Ce projet est donc reporté à une date ultérieure.

Les crédits envisagés pour abonder le budget annexe soit 64 millions de francs CFP seront gardés en section de fonctionnement du budget principal. Ils pourront être affectés à l'occasion d'une décision modificative dans le cours de l'année.

Le Président indique que, pour l'exercice 2023, les recettes et les dépenses totales s'élèvent à hauteur de 560 972 556 F CFP avec pour la section de fonctionnement un total équivalent à 311 687 835 F CFP et pour la section d'investissement un montant de 249 284 721 F CFP.

Le Président ajoute que le nouveau payeur du Trésor public a rappelé, lors de leur première rencontre, que la Communauté de communes est l'une des collectivités pilotes pour la dématérialisation des mandats de paiement.

Parmi les projets envisagés en 2023, il souligne également l'ambition de TEREHĒAMANU de tisser des liens de jumelage avec des villes du triangle polynésien (Nouvelle-Zélande, Île de Pâques, Hawaï). TEREHĒAMANU poursuivra ses projets en matière d'assainissement des eaux usées en finalisant le schéma directeur et le lancement des travaux de réhabilitation des ANC à Teahupo'o en 2023.

Le Président rappelle que la Communauté de communes vient d'accueillir en février dernier une nouvelle recrue en la personne de Madame Tirua CABRAL.

Le Président propose de procéder au vote par chapitre qui permettra de valider le budget primitif de 2023.

Il met au vote le **chapitre 011**, charges à caractère général, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 56 150 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 011 a été adopté à l'unanimité.

Le Président et au vote le **chapitre 012**, charges de personnel et frais assimilés, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 36 130 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 012 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 65**, autres charges de gestion courante, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 35 600 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 65 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le montant des dépenses de gestion courante qui donne un montant total de 127 880 000 F CFP, pour l'exercice 2023, qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le montant total des dépenses de gestion courante a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 66**, charges financières, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 6 000 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 66 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 67**, charges exceptionnelles, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 3 000 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 67 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 022**, dépenses imprévues, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 7 000 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 022 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 023**, virement à la section d'investissement, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 170 463 835 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 023 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice avec la proposition nouvelle pour 2023 d'un montant de 325 943 835 F CFP.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0



Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 74**, dotations, subventions et participations, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 211 500 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 74 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 043**, opérations d'ordre de transfert entre section, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 14 256 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 043 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 avec la proposition nouvelle d'un montant de 225 756 000 F CFP.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le résultat validé dans la délibération précédente et reporté de l'exercice 2022 et qu'il convient d'intégrer dans les écritures comptables de l'exercice 2023 avec la proposition nouvelle d'un montant de 100 187 835 F CFP.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0

Pour	23
Contre	0

Le résultat reporté de l'exercice 2022 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 20**, immobilisations incorporelles, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 20 000 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 20 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 21**, immobilisations corporelles, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 55 500 000 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 21 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 23**, immobilisations en cours, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 83 784 721 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 23 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le **chapitre 001**, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, avec la proposition pour l'exercice 2023, d'un montant de 92 076 886 F CFP qui est soumis au vote.



VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 001 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le total des dépenses d'investissement de l'exercice avec la proposition nouvelle d'un montant de 263 540 721 F CFP.

VOTE

Membres présents	23
Votants	25
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le total des dépenses d'investissement de l'exercice a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le chapitre 021, virement à la section d'exploitation, avec la proposition pour l'exercice 2022, d'un montant de 171 463 835 F CFP qui est soumis au vote.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le chapitre 021 a été adopté à l'unanimité.

Le Président met au vote le total des recettes d'investissement de l'exercice avec la proposition nouvelle d'un montant de 263 540 721 F CFP.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le total des recettes d'investissement de l'exercice a été adopté à l'unanimité.

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	23
Votants	23
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

La délibération communautaire 04/CCT/22 du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur Anthony JAMET quitte la séance et donne procuration à Monsieur Clément VERGHNES. Ainsi, la procuration de Monsieur Hugo GARBUTT qui lui a été donnée tombe.

3. **Projet de délibération communautaire n° 05/CCT/23 du 24 mars 2023 autorisant le recrutement d'agents occasionnels**

En 2023, l'élaboration du Plan général d'aménagement à l'échelle de TEREHĒAMANU nécessitera le renforcement de l'équipe administrative pour la coordination des ateliers et des réunions des sous-commissions communales et thématiques ainsi que la finalisation des procès-verbaux. Lors du dernier Conseil communautaire, en date du 17 février dernier, Monsieur Bernard AMIGUES décrivait un programme de travail pour l'élaboration du PGAI qui s'étalerait sur 18 mois.

Cette équipe complémentaire ne serait mobilisée que pour l'élaboration du PGAI.

Le recours au recrutement d'agents occasionnels permet de faire face à une surcharge d'activités temporaire sans pour autant impacter les effectifs des agents permanents de la Communauté de communes.

La durée maximale de ces recrutements est de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel. Ces recrutements occasionnels ne font pas l'objet d'une publicité au Centre de Gestion et de Formation (CGF), ni d'une transmission au contrôle de légalité.

Lors de la commission des affaires administratives du 1^{er} mars dernier, des crédits ont été inscrits au budget principal pour le recrutement de trois agents occasionnels de catégorie C au grade d'adjoint.

Monsieur Tamatoa TAGAROA demande la parole et se félicite du recrutement d'agents occasionnels. Il souhaite que l'on lui donne un point sur les recrutements envisagés pour 2023.

Madame HOFFMAN indique qu'un poste en catégorie A a déjà été voté en 2022 et n'a pas encore été pourvu. Il est programmé de lancer en 2023 le recrutement d'un directeur technique qui aura la charge du suivi des questions de l'assainissement des eaux usées et de la réhabilitation des voiries communales.

Madame Christine KOHUMOETINI demande des précisions sur les modalités de recrutement de ces agents. Est-il envisagé de recruter un agent par commune ?

Le Président rappelle qu'il existe une commission des affaires administratives qui est présidée par Monsieur Anthony JAMET et dont l'une des fonctions est de sélectionner les agents pour un travail particulier car il s'agit de réaliser des procès-verbaux de réunions de travail qui se tiendront plutôt en fin d'après-midi. Il espère que le Pays accepte d'affecter des contrats CVD en plus sur le projet d'élaboration du PGAi.

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	22
Votants	22
Abstention	0
Pour	22
Contre	0

La délibération communautaire 05/CCT/22 du 24 mars 2023 autorisant le recrutement d'agents occasionnels.

Le Président informe les membres du Conseil communautaire que l'ordre du jour de la séance a été épuisé et indique que le moment est à présent aux questions diverses. Il demande si les élus souhaitent intervenir sur un sujet. Personne ne demande la parole.

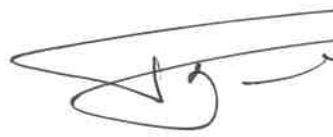

Le Président demande aux élus de rester à la fin de la séance pour regarder le film réalisé à l'occasion du relais autour du monde à l'occasion des J-500 des jeux olympiques de Paris 2024. Il ajoute qu'un traiteur a livré un repas et demande à tous de rester également pour partager le déjeuner.

Monsieur TEINAURI offre la prière de clôture.

La séance est levée à 13h35.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Tamatoa DOOM **Tearii Te Moana ALPHA**

